

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 29/12/11

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20111216-58850-DE-1-1_0

CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 16 décembre 2011

**CONTRATS DE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE RÉSIDEN TIELLE
APPROBATION DE DIX CONTRATS ET SOLDE DÉFINITIF DU PREMIER CDOR
DE CARRIÈRES-SOUS-POISSY**

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Général du 24 février 2006 relative à la politique départementale en faveur du logement,

Vu la délibération du Conseil Général du 28 avril 2006 relative au règlement des contrats de développement de l'offre résidentielle, modifiée par délibérations du Conseil Général du 24 octobre 2008, du 26 mars 2010 et du 10 juin 2011,

Vu la lettre d'engagement de conclure un second contrat de développement de l'offre résidentielle en date du 7 octobre 2011 de la Communauté d'Agglomération de Mantes-en-Yvelines,

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération de Mantes-en-Yvelines en date du 29 novembre 2011 et le projet de contrat de développement de l'offre résidentielle qu'elle vise,

Vu la lettre d'engagement en date du 28 octobre 2011 de conclure un second contrat de développement de l'offre résidentielle de la commune de Buc,

Vu la délibération de la commune de Buc du 12 décembre 2011 et le projet de contrat de développement de l'offre résidentielle qu'elle vise,

Vu la lettre d'engagement en date du 15 novembre 2011 de conclure un second contrat de développement de l'offre résidentielle de la commune de Buchelay,

Vu la délibération de la commune de Buchelay du 7 décembre 2011 et le projet de contrat de développement de l'offre résidentielle qu'elle vise,

Vu la lettre d'engagement en date du 18 novembre 2011 de conclure un second contrat de développement de l'offre résidentielle de la commune de Carrières-sous-Poissy,

Vu la délibération de la commune de Carrières-sous-Poissy du 1er décembre 2011 et le projet de contrat de développement de l'offre résidentielle qu'elle vise,

Vu la lettre d'engagement en date du 28 novembre 2011 de conclure un contrat de développement de l'offre résidentielle de la commune de Guyancourt,

Vu la délibération de la commune de Guyancourt du 13 décembre 2011 et le projet de contrat de développement de l'offre résidentielle qu'elle vise,

Vu la lettre d'engagement en date du 18 novembre 2011 de conclure un contrat de développement de l'offre résidentielle de la commune d'Orgeval,

Vu la délibération de la commune d'Orgeval du 12 décembre 2011 et le projet de contrat de développement de l'offre résidentielle qu'elle vise,

Vu la lettre d'engagement en date du 28 octobre 2011 de conclure un contrat de développement de l'offre résidentielle de la commune de Poigny-la-Forêt,

Vu la délibération de la commune de Poigny-la-Forêt du 29 novembre 2011 et le projet de contrat de développement de l'offre résidentielle qu'elle vise,

Vu la lettre d'engagement en date du 8 novembre 2011 de conclure un contrat de développement de l'offre résidentielle de la commune de Poissy,

Vu la délibération de la commune de Poissy du 24 novembre 2011 et le projet de contrat de développement de l'offre résidentielle qu'elle vise,

Vu la lettre d'engagement en date du 15 novembre 2011 de conclure un contrat de développement de l'offre résidentielle de la commune de Gargenville,

Vu la délibération de la commune de Gargenville du 25 novembre 2011 et le projet de contrat de développement de l'offre résidentielle qu'elle vise,

Vu la lettre d'engagement en date du 30 novembre 2011 de conclure un second contrat de développement de l'offre résidentielle de la commune de Vernouillet,

Vu la délibération de la commune de Vernouillet du 14 décembre 2011 et le projet de contrat de développement de l'offre résidentielle qu'elle vise,

Vu le dossier de clôture du contrat de développement de l'offre résidentielle de la commune de Carrières-sous-Poissy présentant le nombre de logements commencés au 30 juin 2011,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général,

Sa Commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics, entendue,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ADOPTE le second contrat de développement de l'offre résidentielle de la Communauté d'Agglomération de Mantes-en-Yvelines pour la période 2011 - 2013, pour une aide forfaitaire prévisionnelle de 1 511 000 euros maximum, qui sera versée conformément à l'annexe financière annexée à la présente délibération.

ADOPTE le second contrat de développement de l'offre résidentielle de la commune de Buc pour la période 2011 - 2013, pour une aide forfaitaire prévisionnelle de 535 000 euros maximum, qui sera versée conformément à l'annexe financière annexée à la présente délibération.

ADOPTE le second contrat de développement de l'offre résidentielle de la commune de Buchelay pour la période 2011 - 2013, pour une aide forfaitaire prévisionnelle de 1 190 000 euros maximum, qui sera versée conformément à l'annexe financière annexée à la présente délibération.

ADOPTE le second contrat de développement de l'offre résidentielle de la commune de Carrières-sous-Poissy pour la période 2011 - 2013, pour une aide forfaitaire prévisionnelle de 6 190 000 euros maximum, qui sera versée conformément à l'annexe financière annexée à la présente délibération.

ADOPTE le contrat de développement de l'offre résidentielle de la commune de Gargenville pour la période 2011 - 2013, pour une aide forfaitaire prévisionnelle de 1 475 000 euros maximum, qui sera versée conformément à l'annexe financière annexée à la présente délibération.

ADOPTE le contrat de développement de l'offre résidentielle de la commune de Guyancourt pour la période 2011 - 2013, pour une aide forfaitaire prévisionnelle de 1 195 000 euros maximum, qui sera versée conformément à l'annexe financière annexée à la présente délibération.

ADOPTE le contrat de développement de l'offre résidentielle de la commune d'Orgeval pour la période 2011 - 2013, pour une aide forfaitaire prévisionnelle de 585 000 euros maximum, qui sera versée conformément à l'annexe financière annexée à la présente délibération.

ADOPTE le contrat de développement de l'offre résidentielle de la commune de Poigny-la-Forêt pour la période 2011 - 2013, pour une aide forfaitaire prévisionnelle de 15 000 euros maximum, qui sera versée conformément à l'annexe financière annexée à la présente délibération.

ADOPTE le contrat de développement de l'offre résidentielle de la commune de Poissy pour la période 2011 - 2013, pour une aide forfaitaire prévisionnelle de 1 485 000 euros maximum, qui sera versée conformément à l'annexe financière annexée à la présente délibération.

ADOPTE le contrat de développement de l'offre résidentielle de la commune de Gargenville pour la période 2011 - 2013, pour une aide forfaitaire prévisionnelle de 1 475 000 euros maximum, qui sera versée conformément à l'annexe financière annexée à la présente délibération.

ADOPTE le second contrat de développement de l'offre résidentielle de la commune de Vernouillet pour la période 2011 - 2013, pour une aide forfaitaire prévisionnelle de 690 000 euros maximum, qui sera versée conformément à l'annexe financière annexée à la présente délibération.

AUTORISE le Président du Conseil Général à signer les contrats correspondants.

APPROUVE le montant définitif de l'aide à la construction à la commune de Carrières-sous-Poissy au titre du premier contrat de développement de l'offre résidentielle, signé le 19 décembre 2008 pour la période 2008-2011, à hauteur de 2 720 000 euros, soit un montant de 448 000 € supplémentaires par rapport à l'aide initialement approuvée par délibération du 18 décembre 2008 d'un montant de 2 272 000 euros.

Les crédits correspondants, d'un montant total de 15 319 000 euros, sont et seront inscrits sur le chapitre 204 article 20414 du budget départemental, exercices 2012 et suivants.